

# Un laboratoire à ciel ouvert pour tester les cépages de demain

## AGRICULTURE

L'expérience est menée sur des parcelles, au Puech de Fonseranes, par la cave coopérative L'Occitane.

Mélissa Alcoléa

malcolea@midilibre.com



Le couple Ménard, aux côtés de Loïc Breton et Martial Bories.

MA

C'est une vaste étendue de terres agricoles derrière la route de Narbonne. Quelque 90 hectares appartenant à la Ville de Béziers, acquis pour en faire des lotissements par une précédente municipalité. Mais Robert Ménard a abandonné ce projet et reclassé ces parcelles en zones agricoles. Outre un projet dédié à la famille Gruss, et un espace consacré à des cultures, une trentaine d'hectares font aujourd'hui l'objet d'un bail avec la cave coopérative de L'Occitane, à Servian. Objectif : mettre en œuvre une plateforme d'essai de nouveaux cépages résistants nécessitant moins d'interventions et de traitements.

« On a commencé à préparer les terres », explique Martial Bories, le président de la cave. Des terres en friches qui accueillait autrefois du blé. 15 hectares doivent être plantés en 2024, puis 15 autres en 2025. « On va faire des essais. Le but est de vinifier

grandeur nature. Aujourd'hui, il y a des microvinifications mais ça ne suffit pas », poursuit Martial Bories.

### « Un défi environnemental et économique »

Au printemps prochain, trois catégories de cépages devraient être plantées, par lots de 5 hectares. Ces cépages, issus de croisements naturels, seront fournis par le pépiniériste viticole italien VCR, partenaire du projet et qui a travaillé avec l'Inra. Des plants de vigne résistants notamment au mildiou et à l'oïdium. « Certains ont déjà fait leurs preuves, d'autres on doit encore les essayer grandeur nature ». « C'est la première fois que l'Inra français et cette entreprise

italienne travaillent ensemble. C'est ce qui m'a convaincu », souligne le maire Robert Ménard. « Ce qui nous motive, c'est le défi environnemental et économique. Moins de traitements, c'est aussi moins de passage de tracteur, un meilleur bilan carbone et une baisse du coût de production », ajoute le vigneron. « On n'a pas le choix car la loi va devenir plus contraignante », indique la députée Emmanuelle Ménard, également sur place. D'ici 2030, il faudra utiliser 50 % d'intrants en moins. Il s'agit donc d'anticiper ces nouvelles réglementations. Sans oublier, évidemment, la question de la sécheresse et la nécessité de disposer de vignes peu gourmandes en eau. Pour le moment

d'ailleurs, l'irrigation n'est pas possible sur le site.

Concernant le choix des cépages, « on doit encore affiner », confie Martial Bories, prudent, avant de citer l'aramon. « On va prouver qu'avec cet aramon bien planté, on peut faire des rosés magnifiques et des rouges à faible degré d'alcool. »

Sur le principe : des cépages traditionnels, comme le cabernet, sont croisés avec du résistant, comme le volos, pour donner le « cabernet volos ». « Cette dénomination est autorisée en Europe sauf en France à l'heure actuelle, reconnaît Loïc Breton, le directeur général de VCR France. Mais le principal est d'offrir aux viticulteurs la possibilité de choisir une solution par rapport aux nouvelles contraintes environnementales. » Dans trois ans, la première vendange devrait avoir lieu sur ces vignes expérimentales dont l'environnement bénéficiera d'un aménagement paysager « pour en faire un lieu de promenade », indique encore Robert Ménard. Plusieurs circuits de vinification seront par ailleurs testés par L'Occitane qui investit 750 000 € dans ce projet d'avenir. Un laboratoire grandeur nature avec des essais qui seront documentés et commentés. Et une vitrine aussi qui devrait intéresser tous les vignerons du Biterrois. À noter que le négociant Castel Béziers assurera la partie commercialisation.